

**FICHE A : Centre de formation géré paritairement**

Attention : l'apprentissage sur le tas, sur poste de travail (en production) ou endoublure/avec tuteur n'est pas éligible. La formation ne peut débuter avant la notification de l'agrément à l'opérateur

**Organisation qui sollicite la reconnaissance**

1. Dénomination :
  
2. Adresse :
  
3. Personne de contact (nom, numéro de téléphone, adresse électronique) :

**Formation**

1. Dénomination :
  
2. Nombre d'heures de contact de la formation (minimum 32h. par année scolaire) :
  
3. Durée de la formation (calendrier): du                    au
  
4. S'agit-il d'une prolongation (ininterrompue ou non) d'une formation déjà reconnue par cette commission paritaire :  
  
 Oui  
 Non
  
5. Durée souhaitée de l'agrément :  
  
     an(s)  
 à durée indéterminée

*Date, nom et signature du demandeur*